

**SKI NAUTIQUE ET PLANCHE CANADA
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION D'UN TOURNOI HOMOLOGUÉ - ON**

À NOTER : Toute demande de sanction pour une compétition avec possibilité de record, ainsi que les frais minimums de sanction de 150\$CDN et les frais de sanction provinciale de 75\$CDN, doivent être reçus par SNPC **30 jours** avant le début prévu de la compétition. Des frais de retard de 150\$ CDN seront imputés à toutes les demandes qui ne respecteront pas ce délai. Toute demande reçue 14 jours ou moins avant le début de la compétition peut être rejetée. Une compétition doit être avec PR et sanctionnée par la FISNP pour que les résultats soient valides pour la possibilité de record canadien, la liste de classement mondial de la FISNP ou la possibilité de record du monde de la FISNP.

Toutes les disciplines doivent remplir les **PAGES 1 et 2** et l'**Annexe** appropriée pour leur discipline:

- Annexe 1 – Ski nautique et adapté
- Annexe 2 – Pieds nus
- Annexe 3 - Planche

1. INFORMATION SUR L'ÉVÉNEMENT

Par la présente, je demande la sanction du tournoi :

_____ (Précisez le nom du tournoi, et s'il est OUVERT ou FERMÉ)

Le tournoi sera organisé par : _____
(Nom du club ou organisateur affilié)

et se déroulera à : _____
(Lieu et site du tournoi)

le : _____
(Dates proposées pour le tournoi)

Estimation du nombre de participants et de rondes :

- Ski nautique : **Réguliers:**
Slalom _____ Figures _____ Saut _____
N^{bre} de rondes : _____
Adapté:
Slalom _____ Figures _____ Saut _____
N^{bre} de rondes : _____
- Pieds nus : Slalom _____ Figures _____ Saut _____
N^{bre} de rondes : _____
- Planche : Expression libre _____ Wakeskate _____ Sliders _____
Cable _____
N^{bre} de rondes : _____
- Autre (préciser) : _____

2. Promotion

De quelle façon le tournoi sera-t-il porté à la connaissance des skieurs afin de s'assurer de la qualité de la compétition?

Appui de l'association provinciale : _____
(Signature d'un représentant de l'association provinciale)

3. Officiels du tournoi

Président du tournoi: Nom: _____

Adresse: _____

Télé. #'s (D) _____ (C) _____

Possède-t-il de l'expérience dans ce genre de travail? _____

Si oui, donnez des exemples en précisant le travail et le tournoi. _____

S'il n'a pas d'expérience, précisez les antécédents qui justifient sa nomination à ce poste.

Chef de la compétition: Nom: _____ Classification: _____

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui Non

Officiers: (Fournir noms et classifications SNPC)

i. _____ Classification: _____

ii. _____ Classification: _____

iii. _____ Classification: _____

iv. _____ Classification: _____

v. _____ Classification: _____

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui Non

Pilotes : (Fournir noms et classifications SNPC)

i. _____ Classification: _____

ii. _____ Classification: _____

iii. _____ Classification: _____

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui Non

Compilateur en chef: Nom : _____ Classification: _____

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui Non

Directeur de la sécurité Nom: _____

Adresse: _____

Qualifications: _____

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui Non

4. Expérience en matière d'organisation d'événement

Veillez inscrire ci-dessous les tournois sanctionnés par SNPC qui ont déjà été accueillis par l'organisateur, sur le site susmentionné, au cours des deux dernières années.

Nom du tournoi :

1 _____ Date : _____

2 _____ Date : _____

3 _____ Date : _____

5. Aspects techniques

Embarcations utilisées :

i. Fabricant: _____

Modèle: _____ Année: _____

ii. Fabricant: _____

Modèle: _____ Année: _____

6. Assurance

Les organisateurs actuels possèdent-ils une assurance de SNPC? Oui Non

Si non, précisez le nom de la compagnie d'assurance et le numéro de police ci-dessous :

Annexe 1 – Ski nautique et adapté

Un tournoi doit être sanctionné par le comité de réglementation et le comité régional panaméricain de l'IWSF pour que les résultats soient admissibles à une homologation à l'échelle nationale et internationale (IWSF) et qu'ils soient pris en compte pour le classement mondial de l'IWSF.

Statut désiré :

- Possibilité de record canadien (150\$) Liste de classement mondial de la FISNP (185\$)
 Possibilité de record du monde de la FISN (185\$)

Règlements utilisés :

- Ski nautique et planche Canada IWWF

A. Officiels:

Pour les PRC, qui est votre juge extérieur de la province ou panaméricain? _____

Pour la LMC, qui est votre juge panaméricain? _____

Contrôleur technique: Nom : _____ Classification: _____

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui Non

B. Aspects techniques :

Système de contrôle de la vitesse proposé _____

Méthode de comptage des points proposée Manuel _____ Par Ordinateur _____

Méthode de chronométrage proposée

Slalom	automatique _____
Saut	automatique _____
Figures	automatique _____

C. Accord des Organizeurs

(Référence au Livre des règlements de SNPC, Annexe II, 2, 8, 9)

Afin d'enclencher le processus de SANCTION OFFICIELLE de SNPC pour l'événement de sport nautique remorqués mentionné dans les présentes, le soussigné FAIT VALOIR, ATTESTE et RECONNAÎT que :

- (1) Le SITE DU TOURNOI, L'ÉQUIPEMENT et toutes les INSTALLATIONS requis, de même que le personnel nécessaire au déroulement du tournoi répondront aux exigences et posséderont les qualités exigées par SNPC telles qu'indiquées dans le Livre des règlements de SNPC, «Exigences pour la sanction d'une compétition offrant la possibilité d'un record», le «dossier du contrôleur technique» et la «certification des parcours» et si la sanction pour la possibilité d'un record du monde de la FISN est demandée, les normes semblables telles qu'exigées par la FISN. Il incombe uniquement au commanditaire de faire de même.
- (2) Les postes de JUGES et d'OFFICIELS seront comblés uniquement par des juges et des officiels possédant les qualités exigées par SNPC ou l'équivalent., et dans le cas d'une sanction de possibilité de record du monde, selon les exigences de certification des officiels de la FISNP. Si la sanction est accordée, le nom de tous les officiels sera communiqué à SNPC sur le formulaire d'inscription des officiels. Ces juges auront la responsabilité d'appliquer les règlements officiels de SNPC au tournoi. Aucun remplacement des principaux officiels désignés ne sera permis sans l'approbation équivalente, mais d'autres juges compétents et accrédités peuvent assister au tournoi.
- (3) Tout ce qui a trait à l'ADMINISTRATION et au DÉROULEMENT du tournoi, depuis la préparation jusqu'à la conclusion, y compris l'émission des avis, la préparation des horaires, le traitement des participants, la tenue des événements et la confirmation officielle des résultats, sera effectué dans le respect le plus rigoureux des règlements officiels du tournoi et des exigences prescrites par SNPC (ou de la FISNP dans le cas d'une sanction de possibilité de record du monde) dans le manuel des règlements officiels, et des autres données pertinentes (interprété et appliqué par les juges et autres officiels autorisés de SNPC) en vigueur au moment de la tenue du tournoi.
- (4) RECORDS, TITRES et CLASSIFICATIONS – Relativement au tournoi en soi, toute performance en sauts, slalom ou figures qui pourrait constituer un nouveau record, et toute performance pouvant améliorer le classement d'un skieur ou d'une skieuse, doit faire l'objet d'un rapport détaillé complet qui sera soumis à un processus de certification, conformément aux exigences de SNPC ou de l'IWWF selon le cas.

Pour obtenir davantage d'information concernant les règlements de SNPC, rendez-vous sur mwallace.waterski-wakeboard.ca, annexes ii et iv. Pour obtenir davantage d'information concernant les règlements de l'IWSF, rendez-vous sur www.iwsf.com pour y consulter le livre des règlements pour les tournois (règlement n° 16) et les règlements internationaux.

- (5) **RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS** – Le soussigné, qui occupe le poste officiel précisé ci-dessous, s'engage à :
- i. Posséder une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ pour chaque jour sanctionné. (Si vous n'êtes pas inscrit au programme d'assurance responsabilité civile de SNPC, veuillez nous faire parvenir une preuve d'assurance qui indique SNPC comme assuré désigné additionnel);
 - ii. Joindre à cette demande les droits de sanction minimums, payable à WSWO;
 - iii. Faire en sorte que le tournoi soit sanctionné par le comité régional panaméricain de l'IWWF en remplissant la section pertinente de ce formulaire.
 - iv. Exiger de chaque participant qu'il soit membre en règle d'une association provinciale de ski/planche nautique, et qu'il présente une preuve de cette affiliation avant de participer à l'événement.
 - v. Prendre des mesures de sécurité adéquates.
 - vi. **Dans les 7 jours suivant la fin du tournoi, faire parvenir au bureau national de SNPC :**
 - Le solde impayé des droits de sanction (nombre total de skieurs x 10 \$CAN, moins le minimum déjà déboursé)
 - Faire PARVENIR LES RÉSULTATS COMPLETS DU TOURNOI PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À mwallace@waterski-wakeboard.ca. Les tournois qui ne respectent pas cette exigence se verront refuser toute sanction à l'avenir.**
 - Liste des officiels
 - Rapport de blessures
 - Formulaire d'homologation des records canadiens et séquences vidéo, le cas échéant
 - Séquences vidéo de la fin du parcours de slalom
 - Feuilles de temps officielles des épreuves de slalom et de sauts
 - Dossier du contrôleur technique
 - Faire parvenir le dossier d'homologation à <http://www.iwsf.com> conformément aux directives
 - vii. Que tous les participants à la compétition signent un formulaire de libération avant de participer;

Nom – en lettres moulées _____ Signature _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____

No de Téléphone (R): _____ (B): _____
(Code régional) Numéro (Code régional) Numéro

No de télécopieur: _____ Courriel: _____
(Code régional) Numéro

MODE DE PAIEMENT:

1. Sanction de PR canadien (150\$ SNPC) OU PR du monde de la FISNP / Liste de classement mondial (185\$CAD):\$ _____

2. Sanction provinciale : _____ \$75 _____

TOTAL\$ _____

VISA Mastercard Cheque ci-joint (payable à SNPC)

No du carte : _____ Date d'expiration: _____

Nom du détenteur de la carte: _____

Nombre de contact du détenteur de la carte: () _____

ENVOYER LE TOUT À:

Ski nautique et planche Canada
c/o Mike Wallace-Membership Service Manager
#210-223 rue Colonnade sud, Ottawa, Ontario K2E 7K3
Téléphone (613)526-0685 Télécopieur (613) 5264380
mwallace@waterski-wakeboard.ca

SI VOUS PAYEZ PAR CHÈQUE, N'ENVOYEZ PAS LE FORMULAIRE PAR TÉLÉCOPIEUR. VEUILLEZ JOINDRE VOTRE CHÈQUE AU FORMULAIRE ET L'ENVOYER PAR LA POSTE. Aucune demande ne sera traitée tant que le paiement complet des droits n'aura pas été reçu.

Annexe 2 – Pieds nus

A. Officiels:

Contrôleur technique: Nom : _____ Classification: _____
Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui Non

B. Accord des Organizeurs

(Référence au Livre des règlements de SNPC, Annexe II, 2, 8, 9)

Afin d'enclencher le processus de SANCTION OFFICIELLE de SNPC pour l'événement de sport nautique pieds nus remorqués mentionné dans les présentes, le soussigné FAIT VALOIR, ATTESTE et RECONNAÎT que :

- (1) Le SITE DU TOURNOI, L'ÉQUIPEMENT et toutes les INSTALLATIONS requis, de même que le personnel nécessaire au déroulement du tournoi répondront aux exigences et posséderont les qualités exigées par SNPC telles qu'indiquées dans le Livre des règlements pieds nus de SNPC. Il incombe uniquement au commanditaire de faire de même.
- (2) Les postes de JUGES et d'OFFICIELS seront comblés uniquement par des juges et des officiels possédant les qualités exigées par SNPC ou l'équivalent. Si la sanction est accordée, le nom de tous les officiels sera communiqué à SNPC sur le formulaire d'inscription des officiels. Ces juges auront la responsabilité d'appliquer les règlements officiels de SNPC au tournoi. Tout remplacement pour les officiels juges originalement désignés doit être sous l'autorité du juge en chef, mais d'autres juges qualifiés et accrédités peuvent assister à la compétition.
- (3) Tout ce qui a trait à l'ADMINISTRATION et au DÉROULEMENT du tournoi, depuis la préparation jusqu'à la conclusion, y compris l'émission des avis, la préparation des horaires, le traitement des participants, la tenue des événements et la confirmation officielle des résultats, sera effectué dans le respect le plus rigoureux des règlements officiels du tournoi de pieds nus et des exigences prescrites par SNPC dans le manuel des règlements officiels, et des autres données pertinentes (interprété et appliqué par les juges et autres officiels autorisés de SNPC) en vigueur au moment de la tenue du tournoi.
- (4) RECORDS, TITRES et CLASSIFICATIONS – Relativement au tournoi en soi, toute performance en sauts, slalom ou figures qui pourrait constituer un nouveau record, et toute performance pouvant améliorer le classement d'un skieur ou d'une skieuse, doit faire l'objet d'un rapport détaillé complet qui sera soumis à un processus de certification, conformément aux exigences de SNPC ou de l'IWWF selon le cas.

Pour obtenir davantage d'information concernant les règlements de SNPC, rendez-vous sur www.waterski-wakeboard.ca, Voir le Livre des règlements de pieds nus, règlement no 17.

- (5) RESPONSABILITE DES ORGANIZATEURS - Le soussigné, qui occupe le poste officiel précisé ci-dessous, s'engage à :
 - i. Posséder une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ pour chaque jour sanctionné. (Si vous n'êtes pas inscrit au programme d'assurance responsabilité civile de SNPC, veuillez nous faire parvenir une preuve d'assurance qui indique SNPC comme assuré désigné additionnel).
 - ii. Joindre à cette demande les droits de sanction minimums, payable à WSWO. Exiger de chaque participant qu'il soit membre en règle d'une association provinciale de ski/planche nautique, et qu'il présente une preuve de cette affiliation avant de participer à l'événement.
 - iii. Prendre des mesures de sécurité adéquates.
 - iv. **DANS LES 7 JOURS SUIVANT LA FIN DU TOURNOI, faire parvenir au bureau national de SNPC :**
 - Le solde impayé des droits de sanction (nombre total de skieurs x 10 \$CAN, moins le minimum déjà déboursé)
 - FAIRE PARVENIR LES RÉSULTATS COMPLETS DU TOURNOI PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À mwallace@waterski-wakeboard.ca. Les tournois qui ne respectent pas cette exigence se verront refuser toute sanction à l'avenir.**
 - Liste des officiels
 - Rapport de blessures
 - Formulaire d'homologation des records canadiens et séquences vidéo, le cas échéant
 - Dossier du contrôleur technique
 - v. Que tous les participants à la compétition signent un formulaire de libération avant de participer;

Nom – en lettres moulées

Signature

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____

No de Téléphone (R): _____
(Area code) Nombre

(B): _____
(Area code) Nombre

No de télécopieur: _____

(Area code) Nombre

Courriel: _____

MODE DE PAIEMENT:

Montant:

1. Sanction de PR canadien (150\$SNPC) + PR du monde de la FISNP & liste de classement mondial (\$35 CDN) \$185

2. Sanction provinciale (75\$CAD) \$75

TOTAL \$260

VISA Mastercard Cheque ci-joint (payable à SNPC)

No du carte : _____

Date d'expiration: _____

Nom du détenteur de la carte: _____

Nombre de contact du détenteur de la carte: () _____

ENVOYER LE TOUT À:
Ski nautique et planche Canada
c/o Mike Wallace-Membership Service Manager
#210-223 rue Colonnade sud, Ottawa, Ontario K2E 7K3
Téléphone (613)526-0685 Télécopieur (613) 5264380
mwallace@waterski-wakeboard.ca

SI VOUS PAYEZ PAR CHÈQUE, N'ENVOYEZ PAS LE FORMULAIRE PAR TÉLÉCOPIEUR. VEUILLEZ JOINDRE VOTRE CHÈQUE AU FORMULAIRE ET L'ENVOYER PAR LA POSTE. Aucune demande ne sera traitée tant que le paiement complet des droits n'aura pas été reçu.

Annexe 3 – Planche

Règlements utilisés :

Ski nautique et planche Canada

IWWF

WWA

A. Aspects techniques

Système de contrôle de la vitesse proposée _____

Méthode de comptage des points proposée Manuel _____ Par ordinateur _____

Obstacles à être utilisés (c.-à-d. groupes de départ, kickers, sliders, wench, etc.)

i. Genre: _____

Specs/dimensions: _____

ii. Genre: _____

Specs/dimensions: _____

B. Accord des Organizeurs

(Référence au Livre des règlements de SNPC, Annexe II, 2 et Livre des règlements de SNPC de planche, Annexe 1)

Afin d'enclencher le processus de SANCTION OFFICIELLE de SNPC pour l'événement de sport nautique pieds nus remorqués mentionné dans les présentes, le soussigné FAIT VALOIR, ATTESTE et RECONNAÎT que :

- (1) Le SITE DU TOURNOI, L'ÉQUIPEMENT et toutes les INSTALLATIONS requis, de même que le personnel nécessaire au déroulement du tournoi répondront aux exigences et posséderont les qualités exigées par SNPC. Il incombe uniquement au commanditaire de faire de même.
- (2) Les postes de JUGES et d'OFFICIELS seront comblés uniquement par des juges et des officiels possédant les qualités exigées par SNPC ou l'équivalent. Si la sanction est accordée, le nom de tous les officiels sera communiqué à SNPC sur le formulaire d'inscription des officiels. Ces juges auront la responsabilité d'appliquer les règlements officiels de SNPC au tournoi. Aucun remplacement des principaux officiels désignés ne sera permis sans l'approbation équivalente, mais d'autres juges compétents et accrédités peuvent assister au tournoi.
- (3) Tout ce qui a trait à l'ADMINISTRATION et au DÉROULEMENT du tournoi, depuis la préparation jusqu'à la conclusion, y compris l'émission des avis, la préparation des horaires, le traitement des participants, la tenue des événements et la confirmation officielle des résultats, sera effectué dans le respect le plus rigoureux des règlements officiels du tournoi de pieds nus et des exigences prescrites par SNPC dans le manuel des règlements officiels, et des autres données pertinentes (interprété et appliqué par les juges et autres officiels autorisés de SNPC) en vigueur au moment de la tenue du tournoi.

Pour obtenir davantage d'information concernant les règlements de SNPC, rendez-vous sur www.waterski-wakeboard.ca

- (4) RESPONSABILITE DES ORGANIZATEURS - Le soussigné, qui occupe le poste officiel précisé ci-dessous, s'engage à :
 - i. Posséder une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ pour chaque jour sanctionné. (Si vous n'êtes pas inscrit au programme d'assurance responsabilité civile de SNPC, veuillez nous faire parvenir une preuve d'assurance qui indique SNPC comme assuré désigné additionnel).
 - ii. Joindre à cette demande les droits de sanction minimums, payable à WSWO.
 - iii. Exiger de chaque participant qu'il soit membre en règle d'une association provinciale de ski/planche nautique, et qu'il présente une preuve de cette affiliation avant de participer à l'événement.
 - iv. Prendre des mesures de sécurité adéquates.
 - v. **DANS LES 7 JOURS SUIVANT LA FIN DU TOURNOI, faire parvenir au bureau national de SNPC :**
 - Le solde impayé des droits de sanction (nombre total de skieurs x 10 \$CAN, moins le minimum déjà déboursé)
 - FAIRE PARVENIR LES RÉSULTATS COMPLETS DU TOURNOI PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À mwallace@waterski-wakeboard.ca. Les tournois qui ne respectent pas cette exigence se verront refuser toute sanction à l'avenir.**
 - Liste des officiels
 - Rapport de blessures

vi. Que tous les participants à la compétition signent un formulaire de libération avant de participer;

Nom – en lettres moulées _____

Signature _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____

No de Téléphone (R): _____ (B): _____
(Area code) Nombre (Area code) Nombre

No de télécopieur: _____ Courriel: _____
(Area code) Nombre

MODE DE PAIEMENT:

Montant:

1. Sanction de PR canadien (150\$SNPC) \$150 _____

2. Sanction provinciale (75\$CAD) \$75 _____

TOTAL :\$225 _____

VISA Mastercard Cheque ci-joint (payable à SNPC)

No du carte : _____ Date d'expiration: _____

Nom du détenteur de la carte: _____

Nombre de contact du détenteur de la carte: () _____

ENVOYER LE TOUT À:
Ski nautique et planche Canada
c/o Mike Wallace-Membership Service Manager
#210-223 rue Colonnade sud, Ottawa, Ontario K2E 7K3
Téléphone (613)526-0685 Télécopieur (613) 5264380
mwallace@waterski-wakeboard.ca

SI VOUS PAYEZ PAR CHÈQUE, N'ENVOYEZ PAS LE FORMULAIRE PAR TÉLÉCOPIEUR. VEUILLEZ JOINDRE VOTRE CHÈQUE AU FORMULAIRE ET L'ENVOYER PAR LA POSTE. Aucune demande ne sera traitée tant que le paiement complet des droits n'aura pas été reçu.